

DIRECTION INTERVENTIONS
UNITE AIDES AUX EXPLOITATIONS ET
EXPERIMENTATION
12, RUE ROL-TANGUY
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Dossier suivi par Marion VERITE
tél. : 01 73 30 35 18
marion.verite@franceagrimer.fr

**INTV/GECRI/2015-46
du 03 septembre 2015**

PLAN DE DIFFUSION :
DGPAAT - DRAAF – DDT(M)

MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

Objet : La présente décision a pour objet d'abroger la décision INTV/GECRI/2015-42 du 05 août 2015.

Bases réglementaires :

- règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole » ;
- règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, dit « règlement de minimis entreprise » ;
- livre VI, Titre II du code rural et de la pêche maritime ;

Mots-clés : exploitations agricoles, entreprises agricoles, difficultés de trésorerie exceptionnelles et imprévues, de minimis.

Article unique

La décision INTV/GECRI/2015-42 du 05 août 2015 est abrogée.

Le Directeur Général

Eric ALLAIN

